



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 23 AVRIL 2026 à 20 heures**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOREL Mickaël

Date de la convocation : 09/04/2026

Membres présents : Mickaël MOREL, Cécile BERTHOLAT, Stéphane PERRIN, Véronique NEVORET, Christophe DARNIOT, Christèle SENECHAL, Gaëtan RAFFOUR, Yannick PERRIN, Hélène FAVIER, Marie PERRIN, Marlène ANDRE, Sébastien PONCET, Alexia ROBIN, Grégoire CAOS

Membres absents :

Membres excusés : Steven DELPHIN

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Désignation du secrétaire de séance : le conseil a nommé Stéphane PERRIN en secrétaire de séance.

## **DELIBERATIONS**

### **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Jayat ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Jayat ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charge à caractère générale	333 013 68	013 - Atténuation de charges	0 00
012 - Charge de personnel	420 032 70	042 - Opérations d'ordre	0 00
014 - Atténuation de produits	0 00	70 - Produit des services du domaine	78 357 68
042 - Opérations d'ordre	1 477 00	73 - Impôts et taxes	216 006 79
65 - Autres charges de gestion courante	85 880 81	731 - Fiscalité locale	435 053 00
66 - Charges financières	22 093 39	74 - Dotations et participations	141 282 56
67 - Charges exceptionnelles	0 00	75 - Autres produits de gestion courante	291 504 94
68 - Amortissement	0 00	76 - Produits financiers	0 00
		77 - Produits exceptionnels	3 131 76
S/total	862 497,58	S/total	1 165 336,73
<b>OO2 Déficit Rep 2024 - Budget principal</b>	<b>0,00</b>	<b>OO2 Excédents Rep 2024 - Budget principal</b>	<b>655 120,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>862 497,58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 820 457,53</b>

Fonctionnement - Résultat de l'exercice 2025 302 839,15

Excédent de fonctionnement 957 959,95 (avec report de l'excédent de l'exercice précédent)

Déficit de fonctionnement

JAYAT

**2025**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés	73 350,24	10 - Dotations fonds divers	397 761 67
204 - Subventions d'équipement versées	21 714 76	13 - Subventions d'équipements	345 504 83
20 - immobilisations incorporelles	0 00	16 - Emprunts et dettes assimilées	223 000 00
21 - Immobilisations corporelles	318 734,22	040 - Opération n°040	1 477 00
23 - Immobilisation en cours	0 00		
040 - Opération n°040	0 00		
S/total	413 799,22	S/total	967 743,50
<b>OO2 Déficit Rep 2024 - Budget principal</b>	<b>649 083,61</b>	<b>OO2 Excédents Rep 2024 - Budget principal</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 062 882,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>967 743,50</b>

Investissement - Résultat de l'exercice 2025 553 944,28

Excédent d'investissement (avec report de l'excédent de l'exercice précédent)

Déficit d'investissement

95 139,33

**Hors de la présence de M. Mickaël MOREL, Maire,  
le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE le Compte Financier Unique 2025**

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Affectation des résultats 2025

Le Maire et les adjoint apposent leurs signatures pour transmission aux services de la Préfecture de l'Ain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

<b><u>AFFECTATION</u></b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Excédent	957 959,95 €
Déficit	
<b>Investissement</b>	
Résultat 2025	- 95 139,33 €
RAR Dépenses 2025	206 470,00 €
RAR Recettes 2025	53 000,00 €
<b>Résultat définitif avec RAR</b>	<b>-248 609,33 €</b>
<b><u>AFFECTATION</u></b>	
Besoin de financement en investissement	248 609,33 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN INVESTISSEMENT - COMPTE 1068</b>	<b>248 609,33 €</b>
<b>Report fonctionnement</b>	
Déficit au 002 (Dépenses)	
Excédent au 002 (Recettes)	709 350,62 €
<b>Report investissement</b>	
Déficit au 001 (Dépenses)	95 139,33 €
Excédent au 001 (Recettes)	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 957 959.95 € :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

**DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	957 959,95 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>957 959,95 €</b>
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<b>Résultat d'investissement</b>	
D Solde d'exécution	
D 001 (besoin de financement)	-95 139,33 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<b>E Soldes restes à réaliser d'investissement</b>	
Reste à réaliser Dépenses	206 470,00 €
Reste à réaliser Recettes	53 000,00 €
<b>Besoin de financement pour reste à réaliser</b>	<b>-153 470,00 €</b>
Excédent de financement	
F Besoin de financement total	-248 609,33 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>957 959,95 €</b>
En investissement - 1068	248 609,33 €
Report en fonctionnement	709 350,62 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 (957 959.95 €) comme suit :

- le montant de 957 959.95 €, solde disponible, est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté – recettes de fonctionnement)

#### Vote du budget primitif et fongibilité 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 534 314,59 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 1 503 797,80 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 534 314,59 €	1 534 314,59 €
Section d'investissement	1 503 797,80 €	1 503 797,80 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 534 314,59 €	1 534 314,59 €
Section d'investissement	1 503 797,80 €	1 503 797,80 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

### INFORMATIONS DIVERSES

- Futur lotissement : suite à donner

### PLANNING

- Parcours des Pompiers : samedi 25 avril
- AG de Jayat Animation : mardi 5 mai à 20h
- Cérémonie du 8 mai
- Mariage : Samedi 23 mai à 15h30
- Prochain conseil municipal : Jeudi 28 mai à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 h.

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane PERRIN

Le Maire,  
Mickaël MOREL





<p>Certifié exécutoire Compte tenu de son affichage, le</p>
---